

Horaires d'ouverture du FICP

		Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche	
PRODUCTION	POBI	Consultation*	24h/24	24h/24	
		Mise à jour*	0h00 - 21h30	0h00 - 18h30	
	TELETRANSMISSION	Consultation*	24h/24	24h/24	23h45/24 **
		Mise à jour (réception)	7h30 – 21h15 ⁽¹⁾	Fermé	Fermé
		Les fichiers reçus sur le guichet de la Banque de France en dehors des heures indiquées ci-dessus sont réceptionnés par l'application FICP à l'ouverture du service. (1) Les données transmises dans les fichiers de mise à jour sont enregistrées dans le FICP du lundi au vendredi à partir de 21h30 à l'exception des jours fériés nationaux. Jours fériés nationaux (L3133-1 du code du travail) : <i>1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, Jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre</i>			
FERMETURES		* Jours BCE : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre ** Dimanche : <ul style="list-style-type: none"> • Fermé 15 minutes de 2h45 à 3h00 • 10 dimanches neutralisés par an (cf. Calendrier des dimanches fermés) 			

		Lundi au vendredi	Week-end et jours fériés
HOMOLOGATION	POBI	Consultation et mise à jour 0h00 - 21h30	Fermé
	TELETRANSMISSION	Consultation et mise à jour 8h00 - 16h00	Fermé
		Les tests d'échanges par télétransmission doivent être préalablement planifiés avec la Banque de France.	

Le calendrier des dimanches neutralisés est disponible sous :

<https://particuliers.banque-france.fr/fichiers-dincidents/les-normes-techniques-lusage-des-declarants-et-abonnes/actualites/>